



DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE



DE-061222-17
Transmission à la Préfecture le 15 DEC. 2022
Accusé réception le 15 DEC. 2022
Acte rendu exécutoire après publication le 15 DEC. 2022
La Maire,
Stetitia HAMOT

DÉLIBÉRATION MARDI 6 DECEMBRE 2022

- Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 22
- Suffrages exprimés : 29
- Pour : 29
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt-deux, six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du trente novembre deux mil vingt-deux.

Présents : L. HAMOT, S. GIRAUD, M. L. WATIER, S. GUILLON, S. FAVRIOU, P. ROSSARD, C. MORISSON ROSSARD, Y. MAILLOU, C. HERAUD, S. FORTHIN, E. DELANEAU, D. BARANGER, Y. TOURET, G. ROY, E. GUILLIOT BOZIER, L. MATHIEU, C. CHEVAILLER, J. VARENNES, C. OMBRET, B. LEPOIVRE, N. PILLET et M. JOLY

Excusés et représentés :

E. AUZURET donne pouvoir à C. MORISSON ROSSARD

A. DOMIN donne pouvoir à M.L. WATIER

M. PETITCOULAUD donne pouvoir à E. DELANEAU

Y. BERTRAND donne pouvoir à Y. MAILLOU

C. GARREAU donne pouvoir à P. ROSSARD

S. LAMBERT donne pouvoir à N. PILLET

S. DUPUIS donne pouvoir à C. OMBRET

Secrétaire de séance :

S. FORTHIN

LOCATION DES SALLES DE BOISRAGON ET CHAVAGNE : TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des propositions de tarifs de location des salles de Boisragon et Chavagné, à partir du 1^{er} janvier 2023 (chiffres arrondis à l'entier le plus proche).

Ce point a été examiné par la Commission vie associative, éducation populaire le 24 novembre 2022 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les tarifs de location des salles de Boisragon et Chavagné, à partir du 1^{er} janvier 2023, selon les modalités suivantes :

Tarifs applicables aux associations de la commune, hors commune et aux particuliers :

Tarifs applicables à compter du 1/01/2023							
Commune				Hors commune			
1er jour de location		2ème jour de location		1er jour de location		2ème jour de location	
prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC	prix HT	prix TTC
114 €	137 €	57 €	68 €	182 €	219 €	91 €	109 €

Tarifs applicables aux associations de la Commune organisant des manifestations avec entrées ou activités payantes :

Gratuité:	
La 1ère journée de la 1ère manifestation avec entrées ou activités payantes	
Les assemblées générales et les réunions	
Attention: une seule location à titre gratuit sera accordée pour l'année civile	

	Tarifs à compter du 1/01/2023	
	Prix HT	Prix TTC
2ème manifestation	32 €	38 €
3ème manifestation	51 €	61 €

Tarifs applicables aux associations d'utilité publique de la Commune organisant des manifestations avec entrées ou activités payantes :

	Tarifs à compter du 1/01/2023
Prix HT	32 €
Prix TTC	38 €

Caution demandée à tout particulier, association locale ou extérieure, commune ou hors commune : 200 €

Les prix TTC sont arrondis à l'entier le plus proche.

Le paiement de la location pourra se faire selon deux modalités :

- Versement de l'intégralité du prix délibéré dès la signature du contrat,
- Ou
- Versement d'un acompte de 50 % du tarif délibéré dès la signature du contrat et facturation du solde le mois suivant l'utilisation de la salle.

NB : Les tarifs "associations" concernent uniquement les associations loi 1901 et celles reconnues d'utilité publique

- AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Sébastien FORTHIN



La Maire,

Laetitia HAMOT

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

LOCATION DES SALLES DE CHAVAGNE ET BOISRAGON TARIFS AU 1ER JANVIER 2023

Date de transmission de l'acte : 15/12/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/12/2022

Numéro de l'acte : DE-061222-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20221206-DE-061222-17-DE

Date de décision : 06/12/2022

Acte transmis par : HELENE FOURNOLS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers